

L'Epsilon 7 est désormais homologuée LTF 23/05 pour le vol motorisé dans les tailles 26, 28 et 30. Selon Advance, la fiche d'identification ULM française (classe 1) de la DGAC suivra très bientôt.

Pour le constructeur helvète, compte tenu de ses qualités au décollage, de sa stabilité et de sa compacité, l'Epsilon 7 est adaptée au vol motorisé. Elle devient donc également disponible avec des élévateurs hybrides certifiés, adaptés aussi bien au vol motorisé qu'au vol libre.



NEWS ADVANCE : EPSILON 7 PARAMOTEUR

Afin de satisfaire à la plage de poids étendue pour le vol motorisé, en tant qu'aile à trois rangées de suspentes, il faut, selon la taille, remplacer deux ou quatre suspentes principales C par un modèle de plus grande section. Ces nouvelles suspentes se reconnaissent par une petite boucle noire dans la couture, en partie basse.

Toujours selon Advance, une Epsilon 7 déjà vendue peut être équipée "après coup" pour le paramoteur, en commandant les élévateurs comme accessoire. En même temps que les élévateurs hybrides, Advance livre aussi les suspentes nécessaires pour compléter l'aile.

Plus de détails dans le manuel de l'Epsilon 7 : http://www.advance.ch/fileadmin/user_upload/Gleit-schirme/EPSILON/PDF/manual_EPSILON7_paramoteur_FR.pdf

Plus d'infos sur les produits Advance en général: www.advance.ch

L'Epsilon, l'aile EN B de chez Advance, est dorénavant une voile "hybride" utilisable aussi bien en parapente qu'en paramoteur.
(Photo Richard Gallon, Pilote Michael Boos)

